

## **Document de travail de la DGE - sous-direction du tourisme**

Cette note ne constitue pas une position officielle de la DGE. Elle ne traduit pas les vues de l'administration en charge du tourisme. Il s'agit d'un document de travail qui reflète seulement les opinions exprimées par les intervenants lors de la réunion.

### **Compte-rendu de la réunion du Comité français pour le tourisme durable du 25 mai 2016**

**Objet :** Compte-rendu de la réunion du Comité français pour le tourisme durable du 25 mai 2016

**La réunion a été principalement consacrée à la problématique du tourisme en Outre-mer. La première présentation a concerné l'initiative « Agir pour le Climat et un tourisme durable », suivie par celle concernant les travaux menés par le Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) sur le tourisme en Outre-mer et l'initiative de l'Association Nationale des Elus du Littoral (ANEL) ayant trait à l'expérimentation du Passeport Vert en Martinique. Enfin, un point a été fait sur le Programme Cadre Décennal du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE).**

#### **I - Agir pour le climat et un tourisme durable**

M. Jean-Pierre Martinetti, fondateur de la Cité Européenne de la Culture et du tourisme Durable (CECTD) a fait une présentation sur l'impact de l'activité touristique sur le climat. L'activité touristique contribue au dérèglement climatique et une prise de conscience de tous les acteurs (habitants, visiteurs, professionnels, élus...) est indispensable pour freiner ses effets négatifs sur l'environnement.

Les données disponibles sont fragmentaires et anciennes, mais le transport aérien représente un taux d'émission de CO2 de 5 % à 12 % (chiffres 2007). L'augmentation est de 13 % en 20 ans.

Ce constat nécessite la mise en œuvre de manière croisée, de stratégies d'atténuation visant à diminuer l'impact de l'activité touristique sur le climat et des stratégies d'adaptation de l'activité touristique au changement climatique.

Pour être efficace ces stratégies doivent être mises en œuvre à travers un processus partenarial et progressif. Quelques initiatives sont d'ores et déjà effectives :

- La création d'une plateforme et des réseaux pour accompagner les territoires et les acteurs dans une démarche de développement durable du tourisme,
- Le programme ERA-Net qui permet de conduire une réflexion sur le tourisme durable,
- L'initiative coordonnée par la région Toscane et la CECTD, programme de R&D qui permet de partager des recherches, des expériences, des connaissances et des bonnes pratiques dans le domaine du tourisme durable,
- Le programme Léonardo : label européen qui permet de former à l'Eco-management dans l'hôtellerie,

- Le réseau européen : actions de sensibilisation et de formation des acteurs aux énergies renouvelables et aux stratégies carbone dans le secteur de l'hôtellerie (hôtels presque « zéro énergie »),
- L'initiative « bottom up » de la société civile qui a fait l'objet d'une note d'opportunité présentée au Directeur général d'Atout France et le lancement de plusieurs projets, comme par exemple les journées multimedia du tourisme et la Déclaration de Gréoux-les-Bains sur le tourisme et le réchauffement climatique),

Par ailleurs, l'initiative ACToD21, Agir pour le Climat et un Tourisme Durable a été lancée dans la continuité de la Déclaration de Gréoux-les-Bains et labellisée COP 21. Cette initiative vise à promouvoir la « Déclaration de Gréoux-les-Bains » sur le tourisme et le réchauffement climatique, et s'articule autour de quatre grandes thématiques :

- Energies renouvelables et stratégie carbone,
- Gestion des risques
- Attractivité et management des territoires
- Infrastructures et équipements.

L'objectif est de contribuer à la mise en œuvre des conclusions de la COP21 de Paris et de s'inscrire dans les perspectives de la COP de Marrakech, dont un des points forts sera le Tourisme et le Climat.

L'autre initiative concerne la « Task Force » tourisme, climat et territoires qui s'inscrit dans un processus plurisectoriel, partenarial et participatif de réflexion, de propositions et d'actions. Une première réunion s'est tenue le 11 mars 2016 au CRT Ile de France pour présenter la démarche et évoquer des thèmes et opportunités de partenariat. La deuxième réunion aura lieu le 14 juin 2016 à Atout France et concernera notamment les modalités de fonctionnement de la "Task Force".

## **II - Présentation des travaux menés par le Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) sur le tourisme durable en Outre-Mer**

Madame Bouchot-Choisy, conseillère au CESE est chargée de mener une étude dédiée au tourisme durable en Outre-Mer. Elle a effectué une présentation partielle (l'ensemble des audits -au nombre de 6- n'a pas encore été réalisé) des résultats obtenus sur la situation du tourisme en Outre-Mer en général et notamment sur le tourisme durable.

Les résultats définitifs de l'étude seront connus fin 2016.

### **1.1 Des atouts culturels à promouvoir, notamment à travers la valorisation des cultures ultramarines**

L'activité touristique dans ces territoires est un vecteur de développement économique, de créations d'emploi local et permet de lutter notamment contre un taux de chômage de 40 % chez les jeunes.

Il ressort des premiers résultats que le tourisme en Outre-Mer dispose de nombreux atouts pour se développer. Cependant, de nombreuses difficultés ont été identifiées et nécessite la mise en place d'une forte stratégie pour faire du tourisme un secteur d'activité dynamique.

Les territoires d'Outre-Mer possèdent des atouts forts qu'il convient de promouvoir et qui font du tourisme un secteur structurant des économies locales. Ceux-ci bénéficient d'un climat favorable toute l'année, de sites touristiques très diversifiés, d'un patrimoine culturel chargé d'histoire à valoriser en tenant compte de l'identité locale spécifique de chaque territoire.

Le tourisme durable représente un enjeu majeur en Outre-Mer, puisque 90 % de la biodiversité française se trouve dans ces territoires. Le développement de l'activité touristique devra donc se faire dans une démarche de développement durable pour préserver la faune et la flore particulièrement riches dans ces territoires.

## **1.2. Le tourisme en outre-mer rencontre de nombreuses difficultés d'origine diverse**

Tout d'abord, le tourisme en Outre-mer souffre d'une forte concurrence de la part de ses voisins antillais. Ceux-ci présentent une offre plus diversifiée et plus compétitive. Le modèle touristique actuel est à repenser pour répondre aux attentes de la clientèle. En outre, le parc hôtelier est vieillissant et nécessite des investissements significatifs, ce qui entraîne une faible fréquentation des touristes internationaux. De fait, le principal flux touristique des destinations ultramarines provient de la Métropole et celles-ci bénéficient d'une faible visibilité nationale et internationale.

Enfin, l'autre difficulté réside au niveau du partage des compétences au sein des collectivités qu'il convient de clarifier. Cette situation rend difficile la structuration de l'offre.

## **1.3. La mise en œuvre d'un plan d'actions associant tous les acteurs**

La mise en œuvre d'une stratégie efficace nécessite un plan d'actions ambitieux associant, d'une part l'adhésion de la population, celle des acteurs publics et privés ainsi que le développement de partenariats internationaux. Le développement du tourisme ultramarin doit se faire à travers une démarche de développement durable, supportable à long terme sur le plan écologique, viable sur le plan économique et équitable sur le plan éthique et social pour les populations locales.

D'autres axes doivent être mis en œuvre pour mieux structurer et promouvoir les destinations ultramarines :

Les collectivités doivent s'organiser autour de coopération régionale, par exemple à travers la valorisation de la francophonie et l'insertion des sujets liés aux Outre-mer dans les programmes scolaires, le soutien de l'emploi local à travers la stimulation des PME. Elles doivent également s'adapter à la révolution numérique pour pouvoir ainsi capter de nouvelles clientèles.

Par ailleurs, il conviendrait d'identifier clairement les acteurs et leurs rôles respectifs pour une meilleure utilisation des dispositifs en place afin de répondre aux enjeux du tourisme durable.

Enfin, la production et l'exploitation de données statistiques s'avèrent essentielles (les dernières statistiques concernant la Guadeloupe datent ainsi de 2005) pour permettre aux collectivités de mieux bâtir des stratégies d'actions et les aider à la prise de décision. Le tourisme est un secteur en constante évolution et une bonne connaissance des besoins des touristes favorise l'attractivité des destinations.

## **III - Présentation de l'expérimentation du Passeport vert en Martinique par Gérard Ruiz, Association des Elus du Littoral (ANEL), en co-pilotage avec la Loire Atlantique**

Le Passeport Vert est un programme international pour développer et valoriser les destinations de tourisme durable, signé avec le Programme des Nations Unies pour l'Environnement. Pour les territoires engagés, il permet de piloter et mettre en synergie l'ensemble des acteurs touristiques, de valoriser une offre touristique responsable et de créer de la valeur économique locale.

### **L'expérimentation du Passeport Vert en Martinique**

Le tourisme littoral représente 30 % en France et est essentiel en Outre-Mer.

La mise en œuvre du Passeport Vert s'organise autour d'une stratégie intercommunale dans le sud de la Martinique et à travers une démarche de tourisme durable. Concrètement l'ANEL propose une démarche qui s'articule autour de deux axes : la mise à disposition d'une plateforme en ligne pour consolider les informations, simplifier le travail des territoires et une formation des équipes et des élus du territoire.

L'ambition de l'ANEL est de déployer le Passeport Vert sur d'autres territoires pilotes volontaires avec un suivi dans le temps et aussi d'associer le plus grand nombre de territoires en lien avec d'autres

partenaires pour faire avancer des pratiques de développement durable dans les faits. La Guadeloupe, la Bretagne, Perpignan montrent un grand intérêt pour cette démarche. L'ANEL souhaite également sensibiliser les investisseurs à la nécessité de protéger les patrimoines et les richesses marines dans leurs projets de développement, au regard de la non maîtrise de l'urbanisation et de ses effets négatifs sur la biodiversité.

En Martinique, les données au niveau du tourisme sont insuffisantes, d'où la nécessité de mettre en œuvre un tableau de bord permettant de collecter des informations et pouvoir ainsi disposer de statistiques fiables.

#### **IV - Point sur le Programme Cadre Décennal du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE)**

Le Programme Cadre Décennal du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) a lancé des projets pilotes visant à déclencher des comportements positifs dans l'activité touristique, notamment au niveau du soutien dans les démarches de financements par l'Union Européenne et l'Organisation des Nations Unies.

Trois dossiers ont été retenus pour bénéficier de ces financements afin de développer des pratiques de production et de consommation touristique durable : le gaspillage alimentaire - l'Asie - l'Afrique du Sud et l'Amérique latine. Soixante-dix dossiers ont été présentés, dix ont été pré-sélectionnés et trois ont été retenus dont l'Afrique du Sud, le Pacifique Sud et le Pérou. Les sept dossiers non retenus bénéficieront d'une aide de recommandation au financement.

L'autre sujet évoqué concerne la COP 22 qui se tiendra au mois de novembre à Marrakech. Cet événement est très important pour le Maroc, puisque le tourisme représente un secteur d'activité essentiel au niveau de son économie. La France participera activement à cet événement à travers quatre types d'initiatives :

- Séminaire Web sur le réchauffement climatique,
- Problématique de l'urbanisation des fronts de mer (création d'un groupe de travail composé de différents acteurs pour proposer des critères d'évaluation aux investisseurs,
- Conférence sur objectifs dédiée aux compagnies privées,
- Conforter l'accord de Paris 2015.

#### **V - Actualité de l'Agence France Développement (AFD) – Le Plan bleu**

Un séminaire s'est tenu le 23 mai dernier à Toulouse sur le thème de la durabilité et du tourisme en méditerranée avec la participation d'une vingtaine d'experts et du Maroc. Différents thèmes ont été abordés :

- l'offre balnéaire méditerranéenne, la gestion des déchets, la mise en œuvre de phases de reconversion des établissements hôteliers,
- la valorisation du patrimoine à travers la requalification des offres culturelles,
- le développement de l'écotourisme et son financement,
- l'accompagnement au niveau national pour la définition de politiques publiques, notamment en ce qui concerne la loi littoral,
- La mise en œuvre d'un vademecum comportant des projets d'actions sur le périmètre méditerranéen avant l'extension sur d'autres territoires,
- Le financement du tourisme durable à travers différents mécanismes financiers pour le développement de micro- projets et la création d'indicateurs économiques et sociaux.

Les suites de cet important séminaire seront à l'ordre du jour d'une prochaine réunion du Comité.

La prochaine réunion du comité se tiendra le 20 septembre prochain.

